



Abus de pouvoir, paiement électricité sans facture

Par **audreyv**, le **10/01/2008** à **14:17**

Bonjour,

Mon problème est lié à un problème de voisinage. J'habite un immeuble composé de 2 appartements. Ma voisine et moi devons à tour de rôle s'occuper du nettoyage des parties communes. Pour le paiement des lumières dans cette partie, mon bail stipule que je dois m'arranger pour partager les frais d'électricité avec l'autre locataire. Seulement, depuis deux ans que nous sommes installés, on ne nous a rien demandé (rapports très tendus). Aujourd'hui, elle nous réclame les antécédents sans pouvoir fournir le moindre relevé de compteur ou de facture. En effet, l'installation électrique a été faite par son fils qui n'a installé d'interrupteur qu'à sa porte et relié la consommation qu'à son compteur. Il existe un "cadran compteur" dans les parties communes censé relever la consommation pour les parties communes, mais il saute et se remet à zéro constamment et n'a jamais été relevé. Le propriétaire a donc fait un relevé sur 2 jours et nous demande de payer d'après cette approximation 200 euros pour 2 ampoules que l'on n'allume jamais. Ma question est de savoir si elle peut nous réclamer ses antécédents sans n'avoir aucune facture ou justificatif de la consommation dans cette partie, si je dois par la suite payer quelque chose à ma voisine compte tenu du fait que je n'aurai jamais de facture ou même de consommation de relevée.

Merci de nous venir en aidern
Cordialement